

Octobre 2012

Edito

A Florent

Ce journal est dédié à la mémoire de Florent PAREDES, qui nous a quitté brutalement au cours de l'été.

Militant engagé au sein de la section de Nice depuis son arrivée dans la région en 2005, il a en été pendant de longues années le trésorier vigilant.

Florent était aussi l'une des voix qui assurait la diffusion de nos prises de position syndicales, de nos coups de gueule à destination des personnels de la direction.

Avec Florent, nous perdons un camarade aux convictions affirmées toujours disponible et prêt au combat pour défendre les services de notre administration particulièrement malmenée ces dernières années.

Inflexible dans ses principes, il n'hésitait jamais à hausser le ton avec ce merveilleux accent audois face à sa hiérarchie pour rappeler nos exigences.

Mais Florent était aussi un formidable concentré des valeurs humaines de générosité et de convivialité qui nous animent à la CGT et en faisait un être terriblement attachant.

Florent, notre ami, tu nous manqueras énormément dans notre quotidien des luttes qui s'annoncent pour les mois prochains.

Nos pensées vont à sa compagne Nathalie et à sa petite fille Elisa.

Hasta la victoria siempre pour paraphraser un révolté barbu célèbre auquel Florent aimait volontiers se référer.



Le TSCG, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le « **Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance** » (TSCG), autre nom du pacte budgétaire, a été validé le 2 mars 2012 par 25 des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union Européenne. Ce texte, arrêté malgré de nombreuses critiques du Parlement Européen, est destiné à imposer une discipline budgétaire stricte à tous les États de l'UE.

L'objectif revendiqué est de ramener le niveau de la dette publique Européenne en dessous du seuil de 60% du PIB prévu par les critères de convergence de la monnaie unique.

Pour ce faire, la principale disposition prévue par le TSCG (*article 3*) est celle d'une « règle d'or » instaurant un principe d'équilibre ou d'excédent budgétaire pour les comptes publics de tous les États de l'Union.

Ces règles doivent être transcrites de façons « *contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles* » dans les législations nationales.

En cas de déficit, hors situation exceptionnelle, des « **réformes structurelles** » (*article 5*) doivent être engagées sous le contrôle de la Commission Européenne (cf. cas de l'Irlande ou de la Grèce). En outre, les pays qui cumulent une dette supérieure à 60% de leur PIB national doivent réduire (*article 4*) la part excédentaire au rythme d'1/20ème chaque année.

C'est en application de ce principe que la France, par exemple, devrait trouver 33 milliards d'économies ou de recettes supplémentaires en 2013 pour résorber sa dette.

L'article 8 prévoit que, la Cour de Justice Européenne devient compétente pour sanctionner les États qui ne rempliraient pas les obligations prévues par le Traité.

Elle peut ainsi infliger des amendes correspondant à 0,1% du PIB national soit, dans le cas de la France, 2 milliards d'euros.

Ainsi, c'est l'austérité budgétaire qui serait imposée de manière quasi irréversible à tous les peuples de l'UE.

Par ailleurs, l'article 11 du Traité stipule que les institutions de l'Union Européenne débattent au préalable « des grandes réformes de politique économique » envisagées par chaque pays.

De ce fait, les différents parlements nationaux seraient en grande partie dessaisis d'une de leur principale prérogative actuelle, celle qui consiste à définir les orientations économiques et sociales d'une nation.



CHS-CT Finances 13 du 27/09/2012

Voeu CGT Finances 13 relatif aux conséquences de la journée de carence

La journée de carence pénalise durement les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale.

Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades.

Il s'agit d'une atteinte aux droits aux congés de maladie.

Cette situation de stigmatisation des agents subissant la maladie peut entraîner pour certains dès lors un stress supplémentaire pendant la maladie et à leur retour dans les services ce qui dégrade de fait leur condition de travail et peut fragiliser encore leur état de santé.

De plus cette nouvelle amputation du pouvoir d'achat qui vient s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions peut les inciter à ne pas tenir compte de l'arrêt prescrit par le médecin .

Ces agents pour des raisons économiques mettent leur vie en danger :

l'administration en porte la totale responsabilité.

C'est pourquoi en attendant l'abrogation promise par le gouvernement de cette disposition nous demandons que dans toutes les administrations dépendantes du CHS CT 13 ,ce dispositif ne s'applique plus .

(les représentants CGT Finances au CHS CT 13 :Sylvain Bernardeau,Patrice Santelli, Annie Bastogie, Martine Danion,Jean Louis Landry,Christophe Castan,Philippe Laget)



Dialogue social (de sourds...)

Réflexions cyniques sur la contrefaçon...

Ah, la croisade contre la contrefaçon... le nouveau cheval de bataille du douanier, l'objectif n°1 des indicateurs de perf... The Mission !!! sans laquelle la vénérable douane n'aurait plus guère de raison d'être. Alors oui meschefs ! il est des denrées et des médications venant d'étranges contrées qui présentent de réels dangers de santé. Mais au fond faut-il s'arrêter à l'aspect contrefaisant de l'article pour garantir un contrôle sur la sécurité et la salubrité des biens importés ? A l'évidence non ! Les médicaments contrefaits, les produits alimentaires contrefaits et autres ne sont qu'une partie somme toute réduite de ce qui est introduit sur notre continent... et notre mission de contrôle de salubrité/sécurité s'impose vis à vis de toutes les marchandises, qu'elles aient ou non fait l'objet d'un dépôt de Trade Mark.

Non... tout ça n'est pas l'essentiel de la croisade anti-contrefaçons. Ce n'est pas ici du droit des consommateurs à voir leur santé protégée qu'il est question mais davantage du devoir qu'ils ont de payer cher des produits fabriqués pas cher dans des pays où le travail ne vaut presque rien...

Quant je décide de délocaliser ma production pour des raisons aussi nobles que le Smic trop cher, les charges sociales attachées à l'embauche de pauvres cons, le code du travail trop rigide et les droits sociaux qui s'y attachent etc...je souhaite tout de même bénéficier du retour sur délocalisation : c'est à dire faire payer très cher aux mêmes pauvres cons le prix des marchandises fabriquées par encore plus pauvres qu'eux !

Bien sûr il y a le risque dans cette histoire que mes marques et brevets reviennent par des canaux qui m'échappent... sans que je touche ma marge ou ma commission. C'est là qu'interviennent des agents publics, les douaniers, qui veillent à ce que ma décision de délocaliser reste profitable...

Voilà pourquoi et pour qui on lutte contre la contrefaçon...

Très à la marge, il y a la défense tout à fait légitime des productions communautaire -s'il en reste!- très majoritairement la défense de la rente et des intérêts d'une production délocalisée hors UE.





Festival de la contrefaçon

La vie en rose se poursuit dans l'allégresse au sein de la direction de Nice. A croire que la misère serait moins pénible au soleil..... C'est du moins ce que voudraient nous faire gober les élites qui nous dirigent !

Alors que comme partout en France, les effectifs fondent comme neige au soleil sous le coup des restructurations et des suppressions d'emplois, notre hiérarchie ne renonce jamais à l'appel des sunlights et continue de s'afficher chaque année au « festival de la contrefaçon » organisé en juillet par le député maire de la ville de Cannes Bernard BROCHAND, sous l'égide de l'Union des fabricants des industries de luxe (le bureau information et communication parisien étant bien entendu convié à cette alléchante manifestation).

Les agents des douanes azuréens l'ont tout de même un peu amer de voir tout ce joli monde se féliciter des résultats de leur labeur quotidien alors que eux déroutent à tout va en matière de dégradation de leurs conditions de travail.

Mais de cela pas un mot devant les journalistes sur les difficultés qui empêchent les agents de remplir correctement leurs missions. Il ne s'agirait pas de briser l'image idyllique qu'entend promouvoir notre administration. Cela ne vous rappelle pas quelque chose : ces feuilletons improbables aux scénarii fantasmagoriques mettant en scène des services douaniers de science fiction!

A l'initiative de la CGT, un communiqué intersyndical a été rédigé pour rappeler à nos concitoyens la réalité de la dégradation continue de notre administration et pour que cessent à l'avenir ces navrantes mascarades .

Pour crier aussi notre ras le bol vis à vis de ces gens qui se valorisent sur nos résultats et qui ne lèvent pas le moindre petit doigt pour défendre nos effectifs!

Le climat social se rafraîchit à Nice

Depuis quelque temps déjà, le chauffage en hiver, la climatisation en été, trop souvent défectueux malgré des travaux entrepris à grand prix dans le bâtiment de la rue Tonduti, nous obligent à travailler dans des conditions difficilement supportables en attendant des réparations à l'emporte-pièce.

Mais ô miracle ! il suffit qu'une « huile » se déplace au siège de la direction, en l'occurrence le procureur de Nice, pour que subitement un ventilateur de compétition intègre le mobilier de la salle de conférence, afin de ne pas laisser ce monsieur ô combien respectable mariner dans la moiteur ambiante comme le vulgaire petit personnel....

Vivement que notre nouveau ministre, voire le président de la république (on peut toujours rêver!) se décide à venir nous rendre une petite visite avant la fin de l'été, afin que nous soyons dotés d'une équipement de climatisation performant.

Encore du mauvais esprit de la part de la CGT, mais que comprendrons très bien tous nos collègues qui connaissent ou ont eu à connaître de ces désagréments climatiques.



Marseille le 9 août 2012

Le 24 juillet dernier deux douaniers étaient convoqués par le procureur de la République qui souhaitait les entendre, envisageant de leur faire « un rappel de la loi », suite à un contrôle douanier au péage de Lançon de Provence.

Le procureur ayant considéré que la loi avait bien été respectée et qu'il n'y avait donc pas lieu de faire un « rappel » pour nos deux collègues, ceux-ci étaient relaxés « sans suite ».

Pendant cette audience, des douaniers venus soutenir ces deux agents, par leur présence, dans le calme, se sont vu interdire l'entrée du tribunal, pourtant ouvert à tout citoyen.

S'ensuivait une bousculade initiée par des « représentants de l'ordre » visiblement hostiles à la CGT. La suite, nous la connaissons : un agent de police blessé qui porte plainte, un douanier (CGT) blessé qui porte plainte.; 10 jours d'ITT pour l'agent de police; 8 jours d'ITT pour l'agent des Douanes.

Et garde-à-vue de 48h pour l'agent des Douanes !!! Et convocation de celui-ci au tribunal correctionnel.

Mercredi 8 août, à 14h, une soixantaine d'agents des Douanes ont donc accompagné au TGI d'Aix l'agent mis en cause ; sur les lieux, alors que l'agent convoqué pénétrait dans la salle d'attente de tribunal, deux dirigeants de la CGT négociaient sans aucun problème ni opposition d'aucune sorte l'entrée dans le TGI de la soixantaine d'agents venus soutenir leur collègue.

Nous nous sommes donc rassemblés dans la cour, alors qu'une délégation de 15 camarades pénétraient dans la salle d'audience-même.

À la demande de l'avocat de la CGT, l'audience était reportée au 5 octobre 2012. Il est clair que quelles que soient les provocations et d'où qu'elles viennent, la CGT Douanes ne s'exprimera pas sur le fond de « l'affaire », ni sur ce que nous pensons de la propension de certains à la médiatiser au risque de nuire à notre camarade. Nous nous contenterons de le soutenir comme nous l'avons fait hier, calmement, dignement, comme tout aurait dû se passer dès le début.

Notre camarade, ainsi que la section CGT Douanes de Marseille remercient vivement tous ceux qui étaient là le 8 août, mais aussi ceux qui étaient là lors des longues heures de garde-à-vue, et ceux qui par leurs témoignages écrits où téléphoniques on manifesté leur soutien à un collègue en difficulté.

La CGT ne permettra jamais aucune forme de discrimination syndicale, ni de récupération d'évènements qui ne peuvent que porter tort aux agents et à leur administration. Nous sommes confiants et souhaitons que la lumière sur cette « affaire », bien anodine au début, et si difficile au final pour un militant de la CGT, soit de nature à lever tous les doutes que pourraient avoir certains sur le sens des responsabilités de nos militants, doutes alimentés par des déclarations péremptoires de personnes dont on peut légitimement se demander quel bénéfice elles peuvent en tirer.

La violence, l'invective et la mauvaise foi ne sont clairement pas dans nos rangs.

Notons tout de même que le réquisitoire du Procureur fut très sévère : **Quatre à six mois de prison avec sursis**, et pas moins de **dix sept mille euros** de dommages et intérêts au total, réclamés par les avocats des parties civiles!

La décision sera rendue le 6 novembre prochain.

Affaire à suivre, donc ...

DE L'UTILITÉ ET DU RÔLE DES CT

Le 16 décembre 2011 avait lieu le premier GT après les élections professionnelles d'octobre 2011. Ce GT faisait le point sur le « nouveau dialogue social ».

Nous en avons très vite expérimenté les limites et nous vous proposons ci-dessous une petite analyse de texte sur le compte-rendu produit alors par l'administration.

Vous trouverez donc en annexe le texte de ce CR dont nous nous sommes permis de souligner certains passages afin de mieux en relever les incohérences.

I - SUR LES POINTS SOUMIS AU VOTE :

1 - Page 2 : « en cas de vote unanime (des OS) défavorable, le projet est représenté au CT, et le directeur interrégional indique qu'il recherchera alors une acceptation relative du texte présenté par des modifications éventuelles à la marge »

traduction : si l'ensemble des représentants du personnel vote contre un projet de l'administration, le DI représentera le même texte au second CT (ou bien « éventuellement » = selon quels critères ? son humeur du moment ? La pression des personnels ?) modifié « à la marge » (= donc pas sur l'essentiel, c'est à dire pas sur les critères qui auront motivé un vote unanime « contre » des représentants du personnel)

2 - § suivant : « le directeur régional ajoute que les mesures non votées la 1ère fois pourront toutefois être représentées une deuxième fois dans les mêmes termes (= ah ? Sans modification donc, même pas « à la marge »; on n'est déjà plus dans « l'éventualité » d'une prise en compte du vote unanime « contre » des représentants du personnel...) parce que non modifiables »

traduction : le DI se réserve le droit de ne rien modifier à son projet, malgré le rejet unanime des OS

3 - « Il en va ainsi pour le PAE, pour lequel seule la répartition des effectifs est négociable et pas l'enveloppe globale »

traduction : on demande donc aux représentants du personnel de prendre la responsabilité d'arbitrer la répartition des effectifs, sans aucune marge de manoeuvre sur le volume de ces effectifs.

Poussons un peu plus loin : les OS ont voté unanimement « contre » le PAE 2012, estimant que celui-ci ne tenait aucun compte des réalités de terrain, des besoins en terme de renforcement de contrôles et d'efficacité d'exercice des missions, de conditions de travail acceptables pour les agents.

Le DI attend de ces mêmes représentants du personnel, que non seulement ils « acceptent » le projet (puisque leurs votes « contre » compte pour du beurre, le PAE étant « non modifiable » au niveau de l'enveloppe globale), mais qu'en plus ils participent à la répartition des effectifs (c'est pas un peu le boulot de la hiérarchie ça ? Ah oui, mais comme la hiérarchie SAIT que ces effectifs sont insuffisants pour répondre correctement aux missions, elle préfère partager ce qui relève de SA PROPRE RESPONSABILITÉ avec les OS...d'où l'insistance, l'opiniâtreté des DI pour la « participation » des OS aux CT et autres instances (GT) qui relèvent de la grande mascarade du « dialogue social ».

QUESTIONS : EST-CE LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNELS ?

CELA FAIT-IL PARTIE DU MANDAT QUE LEUR ONT DONNÉ LES PERSONNELS LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES D'OCTOBRE 2011 ?

II - SUR LES « QUESTIONS « TRANSVERSALES » PRÉSENTÉES AU « POUR INFORMATION » AU CT DI, NON SOUMISES AU VOTE

1 - La présentation des priorités stratégiques qui ressortent du plan de performance et du BOP : on informe donc les représentants du personnel sans leur demander leur avis sur les « priorités stratégiques » (ils peuvent toujours l'exprimer s'ils en ont un, mais on les prévient que cet avis ne sera en aucun cas pris en compte, puisqu'il n'est pas prévu qu'ils se prononcent...)

QUESTIONS : LE FAMEUX « DIALOGUE SOCIAL » N'EST-IL PAS LÀ POUR ÉCOUTER LES PERSONNELS, PAR LA VOIX DE LEURS REPRÉSENTANTS, SUR LES « PRIORITÉS STRATÉGIQUES », QUI LES CONCERNENT QUAND MÊME UN PEU, PUISQU'IL S'AGIT DE LEUR « COEUR DE MÉTIER », DES MISSIONS QUE L'ON VA LEUR DEMANDER DE REMPLIR, EN EXIGEANT D'EUX DES « RÉSULTATS » EN FONCTION DES « OBJECTIFS » ASSIGNÉS (les termes mis en exergue entre guillemets étant ceux de l'administration; rendons à César...)?

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SERAIENT-ILS INCAPABLES D'AVOIR DES AVIS PERTINENTS SUR CES QUESTIONS ?

N'ONT-ILS PAS ÉTÉ MANDATÉS LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR PORTER, ENTRE AUTRES, DANS LES INSTANCES DU « DIALOGUE SOCIAL » LES AVIS DES PERSONNELS SUR LEURS MISSIONS ?

2 - « le rapport annuel d'activité »

Là encore, pas de vote; c'est-à-dire que si les représentants du personnel, à qui on n'a pas demandé leur avis en amont, (à la limite ont leur a permis de le donner mais sans en tenir compte) , constatent que les « priorités stratégiques », définies unilatéralement par leur hiérarchie (voir plus haut) , n'ont pas été à la hauteur du rôle que la population est en droit d'attendre du service public douanier, eh bien, là encore, les représentants du personnel sont dispensés de donner leur avis (comme il devraient pouvoir le faire en votant -ou pas- le rapport annuel d'activité) ; tout au plus, on daigne les « informer ».

III - CERISE SUR LE GÂTEAU

page 3 du compte-rendu (sous le titre « l'exercice du dialogue social), on trouve la phrase, savoureuse s'il en est :

« LE CT EST UN LIEU D'ABOUTISSEMENT, UN LIEU DE VOTE ».

De quoi redonner vie au roi Ubu (au Père Noël, aux personnages d'Andersen, de Grimm quand on est optimiste...).

Cette petite analyse, vous l'aurez constaté, comporte quelques questions sur ce que vous attendez de vos représentants élus en CT.

N'hésitez donc pas à y répondre si vous le souhaitez.

La question du mandat que vous nous donnez est pour nous essentielle.

Le boycott, ou notre participation à ces instances y sont intimement liés, mais c'est bien sûr le contenu qui nous pose problème et les limites qui sont les nôtres en dehors d'un rapport de force imposé par les personnels.

SNAD-CGT 56 boulevard de Starsboug bât.A 13003 MARSEILLE
cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

-Bulletin d'adhésion-

Nom :
Service :
Adresse :
Date et signature :

Prénom :
Branche :
Résidence :

A renvoyer au :

SNAD-CGT. 56 bvd de Strasbourg Bt A 13003 Marseille.
ou

cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr



La citation du mois:

"Il y a une guerre des classes, c'est vrai. mais c'est ma classe, la classe des riches, qui la mène, et nous sommes en train de la gagner"

Warren BUFFETT